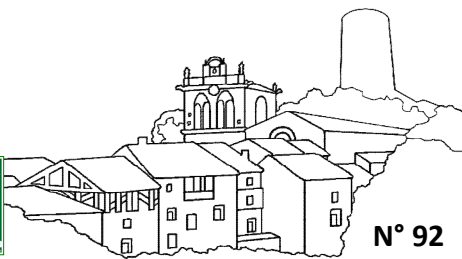


# Le Feuillet municipal

avril 2022



N° 92

Merci de signaler au secrétariat si vous désirez consulter Le Feuillet uniquement sur le site [aurignac.fr](http://aurignac.fr) et ne plus le recevoir en version papier.

## La Mairie communique

**Permanences à la Mairie** : le secrétariat de la Mairie fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h.

Jean-Michel LOSEGO assure une permanence, sur rendez-vous, les samedi 7 et 21 mai, de 9h à 12h.

Permanence de nos Conseillers départementaux : Sandrine BAYLAC et Loïc GOJARD  
le mercredi 11 mai de 14h à 16h - Mairie, bureau des Adjoints

### Fermeture des services municipaux

Le vendredi 27 mai, le secrétariat de la Mairie sera fermé.

### Arrêté de circulation

Le dimanche 8 mai en raison de la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale, une partie de la place de la mairie sera interdite au stationnement (depuis la veille jusqu'à la fin de la cérémonie). Merci de respecter ce moment citoyen.

**TRANSPORT  
À LA DEMANDE  
T.A.D.**

Secteur d'AURIGNAC

CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

#### Offrez-vous les services d'un chauffeur

Pour faire appel au Transport À la Demande (T.A.D.) contacter le **0 800 800 312** ou [contact@la5c.fr](mailto:contact@la5c.fr).  
Du lundi au vendredi au plus tard avant 12 h la veille du service au **05 61 88 86 90 / 06 46 08 07 10**, le T.A.D. viendra vous chercher à votre domicile :

- \* Jeudi matin, à destination de Maison de santé, Maison France Services, commerces alimentaires & rabattement sur la ligne régulière Arc-en-Ciel à destination du Marché de Saint-Gaudens.
- \* Samedi matin pour le marché d'Aurignac.

Tarif : 2 € aller/retour par personne. L'utilisateur règle directement le trajet au chauffeur.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter notre service transport au 06 46 08 07 10.

<https://www.coeurcoteaux-comminges.fr/vivre-bouger/transport-movigo/transport-a-la-demande>

### Comptage des oiseaux par L'INRAE



Comme depuis plusieurs années, du 9 mai au 3 juin du lever du soleil jusqu'à 11h30, des chercheurs de l'INRAE procéderont aux relevés des oiseaux vivant sur notre commune.

Aussi ne vous alarmez pas de leur présence aux aurores.



### Pigeons

Depuis 6 semaines l'entreprise agréée pour la capture a permis de prélever 30 pigeons.

Nous vous tiendrons régulièrement informés des résultats de cette opération.



### Programme accueil jeunes Aurignac - vacances de printemps 2022

du 25/04 au 29/04 et du 02/05 au 06/05, de nombreuses activités sont proposées pour les 11-17 ans sur le programme :

[www.aurignac.fr/programme-vacances-printemps-accueil-jeunes-aurignac/](http://www.aurignac.fr/programme-vacances-printemps-accueil-jeunes-aurignac/)

Contact : Lounes Benyahya 07 50 54 05 11 ou [jeunesse.aurignac@gmail.com](mailto:jeunesse.aurignac@gmail.com) / Adhésion MJC et inscription obligatoires.



### Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute Garonne

Un accueil physique – pour les demandes en lien avec la MDPH – existe à Saint-Gaudens : 1 place Pégot

Suite aux décisions gouvernementales du 31 mars 2021, cet accueil **se fait uniquement sur rendez-vous si les renseignements donnés par téléphone ou mail ne sont pas suffisants, le jeudi après-midi, de 13h45 à 16h45.**

Pour prendre rendez-vous, appelez le **0 800 31 01 31**.



L'Assemblée citoyenne est une **nouvelle instance de débat et de concertation**.

Elle constitue un **organe consultatif** placé aux côtés des 54 conseillers départementaux.

Elle doit permettre aux citoyens de **construire et produire collectivement des avis et des propositions** à l'Assemblée départementale sur toute question d'intérêt départemental. Elle sera composée **pour 2 ans de 162 citoyennes et citoyens** (6 par canton) à parité, reflétant la pluralité des territoires du département et la diversité de la population haut-garonnaise. L'installation de l'Assemblée citoyenne est prévue en octobre 2022.

Renseignements et inscription : <https://www.haute-garonne.fr/assemblee-citoyenne>

### Armistice du 8 mai 1945

Commémoration  
de la victoire du 8 mai 1945

Jean-Michel LOSEGO, Maire, le Conseil Municipal d'Aurignac et l'association des Anciens Combattants vous convient à la cérémonie commémorant la fin de la Seconde Guerre mondiale, dimanche 8 mai au monument aux Morts à 11h30.

**Rien n'est plus fort que le Peuple uni pour sa liberté !**

## Travaux et aménagements

**Campagne de lasure** : les principaux mobiliers urbains en bois, comme la table et les bancs du jardin d'enfants Nicole Cistac, ont fait l'objet d'un traitement lasure par nos agents pour qu'ils soient prêts cet été.

**Contrôles des normes et de la sécurité** : les différentes structures municipales sportives et de jeux accueillant du public seront prochainement contrôlées par un organisme agréé pour garantir leur utilisation en toute sécurité.

**Vols de plantes** : des arbustes, fraîchement plantés, ont été dérobés en plusieurs points du village. C'est clairement un manque de respect du travail de nos agents. Le vol de biens publics destinés à embellir le village pour tous est un acte d'une grande médiocrité.

 **VIDE GRENIER**  
de la pétanque des Terres d'Aurignac Fréchet (T.A.F)  
**Dimanche 8 mai, AURIGNAC**  
toute la journée au stade  
Restauration sur place  
Renseignements et inscriptions :  
**06 87 32 35 66**



 **SUPER LOTO**  
**Dimanche 8 mai à 14h30**  
**CASSAGNABERE**  
Nombreux lots à gagner  
À partir de 3€ le carton.  
Venez nombreux !



**JOURNÉE CITOYENNE**  
Camping d'Aurignac  
**SAMEDI 14 MAI 2022**  
9H - 18H



De 9h à 18h, venez quand vous voulez, partez quand vous le désirez, le repas de midi sera offert par la municipalité aux bénévoles. La journée pourra se prolonger en soirée par un moment convivial avec ceux qui le souhaitent.

Vous pouvez vous inscrire en téléphonant ou en vous adressant au secrétariat de la Mairie.

**RAPPET**

**Ne brûlons pas nos déchets verts** : un arrêté préfectoral interdit cette pratique.

Les services de la mairie peuvent être saisis : l'infraction est punissable d'une amende de 450 €.

**Un particulier n'a pas le droit de brûler dans son jardin les épluchures, l'herbe de tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de débroussaillage, d'élagage ou de taille de haies et arbustes.**

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou compostés. Consultez le guide sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858>



**Lutte contre les bruits de voisinage - Articles 5 et 9 de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996.**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que :



tondeuses, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Les infractions sont passibles d'une amende définie par l'article 131-13 du code pénal.



**Exposition « Laines paysannes »** à la Cafetière.

**Arnaud Chochon**, photographe et compagnon de route d'Alter'Ego depuis plusieurs années, expose actuellement les clichés de son reportage "Laines paysannes", histoire d'une rencontre entre Paul, berger éleveur de brebis et Olivia, artisan de la laine. Cette exposition est un véritable hommage aux gestes ancestraux de ces métiers complémentaires.



 MUSEE DE L'AURIGNACIEN  
LA PRÉHISTOIRE EN HAUTE-GARONNE

Votre Musée vous accueille et vous propose

**Pâques au musée - vacances de printemps du 23 avril au 8 mai**


Des ateliers participatifs différents chaque jour à **11h et 16h**, tous les détails sur le programme.

**Du mardi au dimanche à 14h30** : des visites pour découvrir la Préhistoire.

**Judi 28 avril, de 14h30 à 16h30** : apprenez à tresser les végétaux avec **Sabine Pianetti de l'association Gaïa Fior**.

Lors de cette animation exceptionnelle, vous serez initiés à la technique de la vannerie et confectionnerez votre propre panier.

Réservation conseillée au 05 61 90 90 72 ou [accueil@musee-aurignacien.com](mailto:accueil@musee-aurignacien.com) ou sur [www.musee-aurignacien.com](http://www.musee-aurignacien.com)

 **Cinédonjon**

**Avril**  
**Vendredi 29/04 - 21h** : Arthur Rambo

**Mai**  
**Vendredi 06 /05 - 21h** : Un autre monde  
**Samedi 07/05 - 17h30** : Maison de retraite  
**Vendredi 13/05 - 21h** : Belfast (v.o.s.f)  
**Dimanche 15/05 - 16h** : Icare (animation)  
**Judi 19/05 - 21h** : Le Chêne (Fête de la nature)  
**Samedi 21/05 - 20h30** : Poumon vert et tapis rouge

En présence du réalisateur Luc Marescot

**Vendredi 27/05 - 21h** : Ils sont vivants  
**Samedi 28/05 - 17h30** : Le temps des secrets

 **Culture et Patrimoine**

Le livret de la Saison Culturelle 2022 est disponible en mairie ou sur <https://www.aurignac.fr/>

**Lancement de la Saison Culture et Patrimoine 2022**

Avec ce Feuillet vous recevez le livret de la saison culturelle.

En partenariat avec le Musée de l'aurignacien et des associations locales, le 1<sup>er</sup> événement, la **Fête de la Nature**, aura lieu du **18 au 22 mai** :

Pendant 5 jours se succéderont des projections, un forum de la biodiversité, des visites, des balades, des ateliers, des expositions et un spectacle, le vendredi 20 mai à 20h30 à l'espace St-Michel : « **Crâne 2 berger** », un récit-performance-vidéo par la C<sup>ie</sup> L'Oie Scélérate.

<b>État civil</b>
<b>Décès</b>
<b>BAY Lucienne, le 01/03</b>